

Rencontre VMF

Domaine de la Garde – 22 juin 2021



**Ici, c'est
l'Ain !**

Service Patrimoine culturel

4 agents à votre service

Préservation et mise en valeur du patrimoine :

- **Instruction et suivi des aides à la restauration du patrimoine**
- **Soutien aux projets associatifs**
- Collecte et diffusion de données documentaires
- Conception d'outils numériques et audiovisuels
- Site web www.patrimoines.ain.fr
- Montage d'expositions
- Editions papier
- Participation à des événements culturels

Ingénierie culturelle
Conseils et accompagnement
de projets

Centre de
documentation /
iconothèque

Prêt d'expositions itinérantes
et matériels de médiation

Aide à l'archéologie programmée

Inventaire du patrimoine
bâti et mobilier de l'Ain :

- Gestion des bases de données patrimoniales
- Animation d'un réseau de contributeurs
- Collecte, inventaire de terrain, archivage, diffusion numérique

*Projet scénographique
Cuivrierie de Cerdon :*

- *Chantier d'inventaire*
- *Conception des supports et outils de médiation*

Etc...

www.patrimoines.ain.fr

www.ain.fr

Dispositifs d'aides au Patrimoine du Département de l'Ain



Aides aux collectivités publiques (contractualisation) :

- Aide à la restauration d'objets mobiliers protégés ou non au titre des monuments historiques (MH)
- Aide à la restauration de patrimoine historique bâti protégé ou non au titre des MH



Aide à l'archéologie programmée



Aide aux projets associatifs

- Edition papier et numérique
- Conception de signalétique ou d'exposition
- Manifestation culturelle
- Restauration de patrimoine
- Avances sur édition



Aide aux propriétaires privés

- Aide à la restauration de patrimoine bâti privé protégé ou non au titre des MH
- Aide à la restauration d'objet mobilier protégé au titre des MH

www.patrimoines.ain.fr



Bénéficiaires

Propriétaires privés (particuliers & associations)



Opérations subventionnables

- Consolidation, mise hors d'eau et hors d'air
- Immeubles par destination ou par nature (peintures murales, décors portés, toiles marouflées, vitraux, etc...)

Aide à la restauration du patrimoine bâti privé

➤ Protégés au titre des monuments historiques (MH)

En complément de l'aide potentielle de l'État

- **Plancher** en-dessous duquel le Département n'intervient pas :
14 000 € de travaux
- **Plafond** de dépenses subventionnables :
77 500 € par opération
et
155 000 € par période de 3 ans
- **Taux** à ce jour de l'aide départementale
25 % du montant TTC des travaux éligibles

www.patrimoines.ain.fr

Aide à la restauration du patrimoine bâti privé



Patrimoine non protégé (PNP)

- **Plancher** en-dessous duquel le Département n'intervient pas :

17 500 € de travaux

- **Plafond** de dépenses subventionnables

77 500 € par opération

et

155 000 € par période de 3 ans

- **Taux** à ce jour de l'aide départementale

20 % du montant TTC des travaux éligibles

www.patrimoines.ain.fr

Aide à la restauration d'objets mobiliers privés

➤ **UNIQUEMENT** protégés au titre des monuments historiques (MH)

➤ **Bénéficiaires**

Propriétaires (particuliers & associations)

➤ **Opérations subventionnables**

- Conservation préventive
- Restauration
- Étude préalable
- Sondage
- Analyse

www.patrimoines.ain.fr

www.ain.fr

Aide à la restauration d'objets mobiliers privés

➤ **UNIQUEMENT** protégés au titre des monuments historiques (MH)

En complément de l'aide potentielle de l'État

- **Plancher** en-dessous duquel le Département n'intervient pas :
2 000 € de travaux sur un objet classé
3 334 € de travaux sur un objet inscrit
- **Plafond** de dépenses subventionnables **par opération** :
25 000 € pour un objet classé
15 000 € pour un objet inscrit
- **Taux** à ce jour de l'aide départementale
25 % du montant TTC des travaux éligibles pour un objet classé
15 % du montant TTC des travaux éligibles pour un objet inscrit

www.patrimoines.ain.fr

Aide à la restauration de patrimoine protégé au titre des MH

Objet mobilier ou patrimoine bâti

➤ Procédure

Attention !

**demande préalable d'autorisation de travaux auprès de la DRAC
et subvention potentielle de l'Etat**

❶ Pièces à fournir par le propriétaire :

- **Lettre de demande de subvention**
- **Devis** (de moins de 6 mois)
- **Justificatif de propriété**
- **RIB**
- **Photographies du bien à restaurer**
(vue d'ensemble et détails)
- **Plan de situation**
- **Éléments historiques**
- **Autorisation de travaux délivrée par l'État**



❷ À envoyer à :

Hôtel du Département

Service Patrimoine culturel

45, avenue Alsace Lorraine - BP 10114

01003 Bourg-en-Bresse Cedex

ou par We Transfer à

service.patrimoine@ain.fr

qui instruit le dossier



NE PAS DEMARRER LES TRAVAUX

www.patrimoines.ain.fr

www.ain.fr

Aide à la restauration de patrimoine bâti non protégé

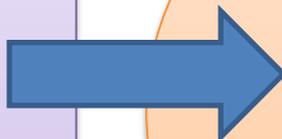
➤ Procédure

Attention !

Label de la Fondation du Patrimoine obligatoire pour être éligible à la subvention du Département

❶ Pièces à fournir par le propriétaire :

- **Lettre de demande de subvention**
- **Devis** (de moins de 6 mois)
- **Justificatif de propriété**
- **RIB**
- **Photographies du bien à restaurer**
(vue d'ensemble et détails)
- **Plan de situation**
- **Éléments historiques**
- **Permis de construire ou déclaration préalable de travaux, selon leur nature**
- **Label de la Fondation du Patrimoine**



❷ À envoyer à :

Hôtel du Département

Service Patrimoine culturel

45, avenue Alsace Lorraine - BP 10114
01003 Bourg-en-Bresse Cedex

ou par We Transfer à

service.patrimoine@ain.fr

qui instruit le dossier



NE PAS DEMARRER LES TRAVAUX

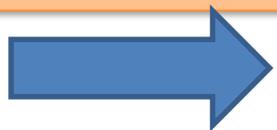
www.patrimoines.ain.fr

www.ain.fr

Aide à la restauration de patrimoine

Une fois que l'autorisation de l'État ou le label de la Fondation du Patrimoine est délivré

L'assemblée départementale vote la subvention



LES TRAVAUX PEUVENT DEMARRER

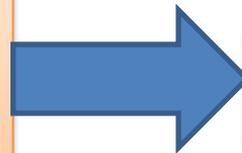
Solliciter la Fondation du Patrimoine ou l'État selon les cas, afin d'obtenir une attestation de conformité des travaux réalisés

Paiement de la facture



Envoi au Département (SPC) :

- Facture(s) acquittée(s)
- Rapport de restauration
- Attestation d'achèvement de travaux conformes



Le Département mandate la subvention

www.patrimoines.ain.fr

www.ain.fr

Durée de validité des subventions attribuées

À compter de la notification de subvention :

- 1 an pour débiter les travaux
- 3 ans pour terminer les travaux et solliciter le versement de la subvention



Exemple :

Pour une subvention attribuée le 3 janvier 2022 :

- les travaux doivent avoir démarré avant le 3 janvier 2023,
- les travaux doivent être terminés et le solde demandé avant le 3 janvier 2025.

www.patrimoines.ain.fr

www.ain.fr

Autres soutiens et financeurs potentiels

La Direction Régionale
des
Affaires Culturelles
Auvergne-Rhône-Alpes
(ETAT)

La REGION
Auvergne-Rhône-Alpes

Vieilles Maisons
Françaises

La Fondation
du
Patrimoine

Patrimoine
Aurhalpin

Sauvegarde
de l'Art Français

La Fondation
des
Monuments Historiques

Etc...

www.patrimoines.ain.fr

www.ain.fr

Règle en matière de démarrage des travaux

Les travaux ne peuvent démarrer qu'une fois que :

- l'autorisation de l'État ou le label de la Fondation du Patrimoine est délivré

ET

- l'aide du Département est votée

Il est toutefois possible de demander par écrit une autorisation de démarrer les travaux avant l'attribution de la subvention départementale,

une fois seulement que l'autorisation de l'État ou le label de la Fondation du Patrimoine est délivré.

En revanche cela ne préjuge en aucun cas de l'attribution de la subvention.

Et demain ?

Le Département développe actuellement une plateforme permettant le dépôt de l'ensemble des demandes d'aides :

www.moncompte.ain.fr

À ce jour, les collectivités publiques doivent d'ores-et-déjà déposer leurs demandes de subvention sur cette plateforme.

En 2022, *moncompte.ain.fr* s'élargira à tous les dispositifs d'aide proposés par le Département (y compris les particuliers).

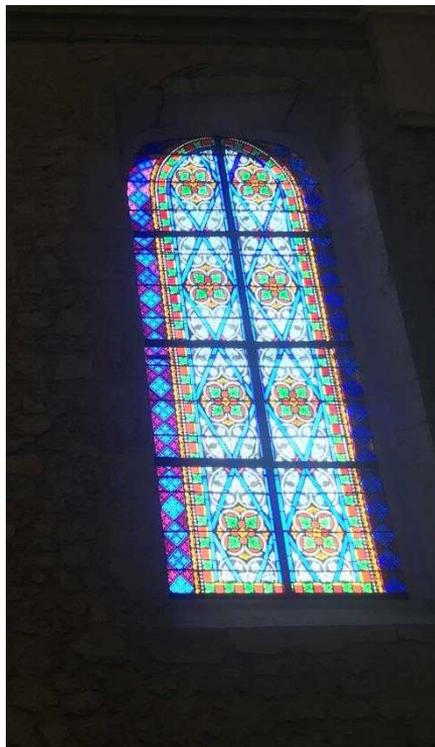
www.patrimoines.ain.fr

Exemples de restaurations aidées par le Département

Vitraux et décors de la chapelle de l'Institution Lamartine à Belley (ISMH)



AVANT



APRÈS

Budget : 46 177,41 €

Taux d'aide : 25 %

www.patrimoines.ain.fr

Exemples de restaurations aidées par le Département

Ancienne cache de Jean Moulin à Miribel (PNP)



AVANT



APRÈS

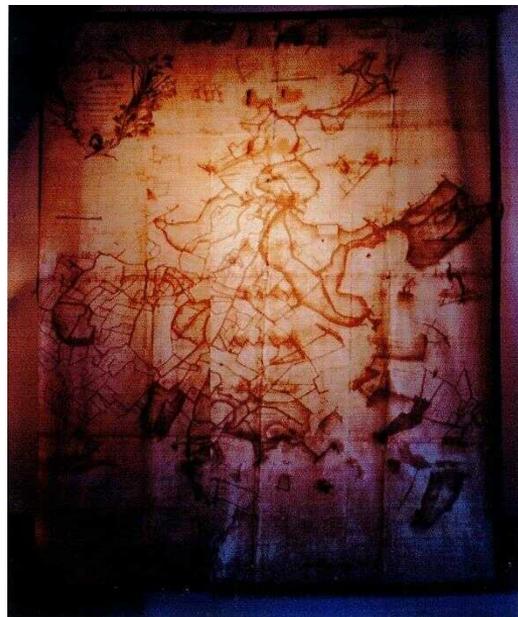
Budget : 20 390 € - Taux d'aide : 20 %

www.patrimoines.ain.fr

www.ain.fr

Exemples de restaurations aidées par le Département

Plan aquarellé sur papier toilé (objet CIMH)



AVANT



APRÈS

Budget : 7 667,36 € - Taux d'aide : 25 %

www.patrimoines.ain.fr

Exemples de restaurations aidées par le Département

Murs de soutènement à Saint-Rambert-en-Bugey (immeuble CIMH)



AVANT



APRÈS

Budget : 35 408,62 € - Taux d'aide : 25 %

www.patrimoines.ain.fr

Exemples de restaurations aidées par le Département

Toiture à Saint-André-d'Huiariat (PNP)



AVANT



APRÈS

Budget : 32 515,10 € - Taux d'aide : 20 %

www.patrimoines.ain.fr

PATRIMOINE [s] DE L'AIN

un site du Département de l'Ain

www.patrimoines.ain.fr